



Direction des affaires financières

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Conseil municipal du 21 mars 2024

Table des matières

| | | |
|-------------|--|----|
| I. | L'équilibre du budget | 4 |
| II. | Les recettes de fonctionnement | 5 |
| A. | Les impôts et taxes | 6 |
| B. | Les dotations et participations | 6 |
| C. | Les produits des services et du domaine | 8 |
| D. | Les autres recettes | 8 |
| III. | Les dépenses de fonctionnement : | 9 |
| A. | Les charges de personnel | 10 |
| B. | Les charges à caractère général | 11 |
| C. | Les charges financières | 12 |
| D. | Les autres dépenses | 12 |
| IV. | Les recettes d'investissement : | 13 |
| A. | Les subventions d'équipement | 14 |
| B. | Les autres recettes d'investissement | 15 |
| C. | L'emprunt | 15 |
| V. | Les dépenses d'investissement : | 17 |
| A. | Les dépenses d'équipement | 18 |
| B. | Le remboursement du capital de la dette | 19 |

Introduction

Le débat d'orientations budgétaires du 25 février dernier a permis de présenter le contexte d'élaboration du budget et les grandes tendances d'évolution des dépenses et des recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Ce rapport va présenter de manière chiffrée les principales inscriptions budgétaires.

Bien que la situation économique semble se stabiliser, la pression sur les dépenses de fonctionnement reste importante car les dépenses énergétiques vont se maintenir à un niveau élevé et le coût de la masse salariale se voit renchéri par l'application des mesures gouvernementales prises en 2023.

Concernant les recettes de fonctionnement, elles diminuent puisqu'en 2023, la ville a perçu une aide exceptionnelle de l'Etat (filet de sécurité).

Comme l'an passé, l'objectif reste de dégager un niveau d'autofinancement satisfaisant pour financer le programme d'investissement. Ce dernier reste soutenu.

Les recettes d'investissement voient progresser le montant du FCTVA et des subventions d'équipement.

Les résultats de l'exercice 2023 sont repris dès le BP ainsi que les reports de crédits d'investissement.

I. L'équilibre du budget

Le budget primitif 2024 s'équilibre à 93 479 993 € dont :

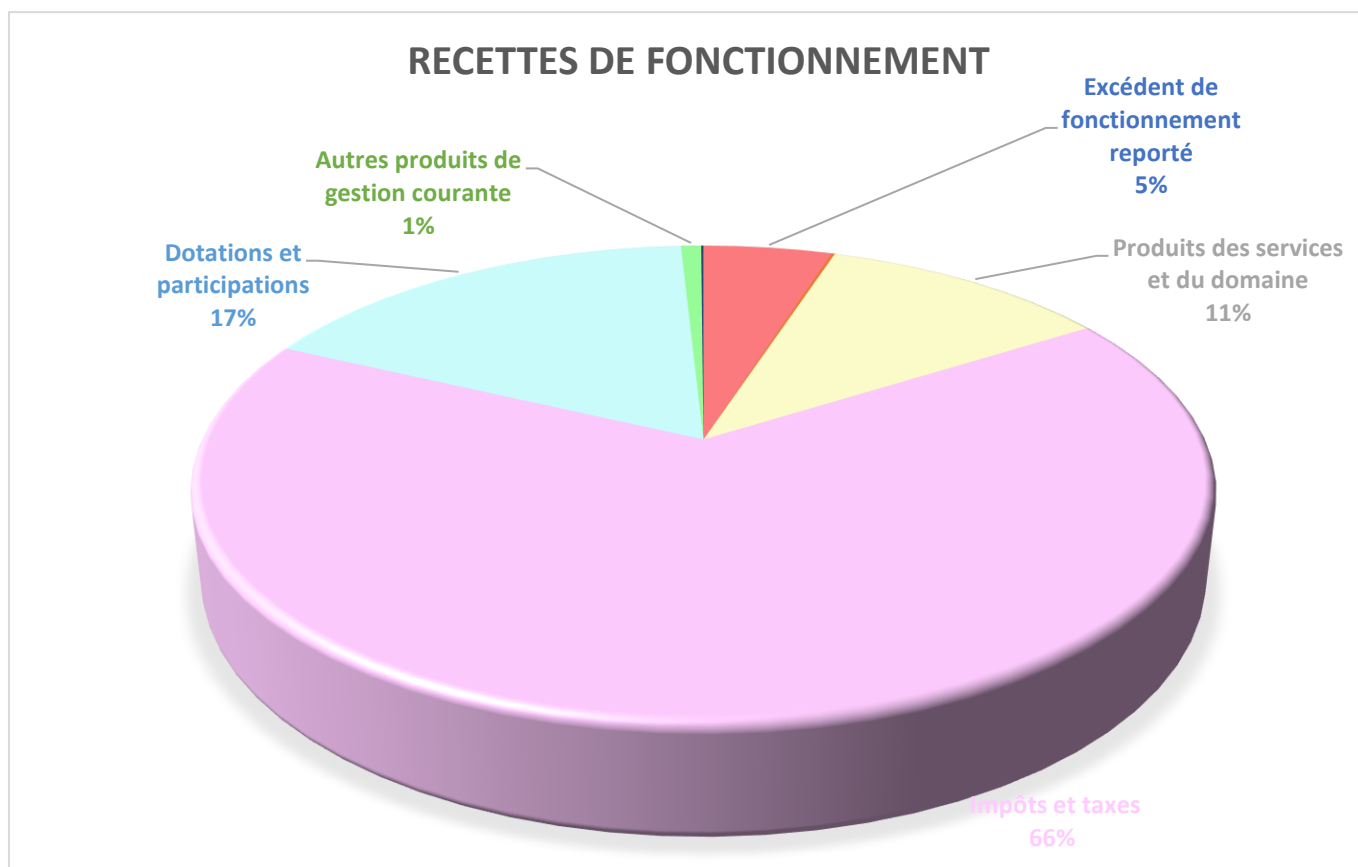
- 61 349 393 € pour la section de fonctionnement
- 32 130 600 € pour la section d'investissement

| Dépenses de fonctionnement | | Recettes de fonctionnement | |
|--|----------------------|--|----------------------|
| Chapitre | BP 2024 | Chapitre | BP 2024 |
| 011 - Charges à caractère général | 12 779 038,00 | 002 - Excédent de fonctionnement reporté | 3 000 000,00 |
| 012 - Charges de personnel | 33 385 196,00 | 013 - Atténuations de charges | 75 000,00 |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 3 293 814,00 | 70 - Produits des services et du domaine | 6 939 498,00 |
| 66 - Charges financières | 1 082 954,00 | 73 - Impôts et taxes | 40 530 957,00 |
| 67 - Charges exceptionnelles | 40 000,00 | 74 - Dotations et participations | 10 279 190,00 |
| 68 - Dotations aux provisions | 100 000,00 | 75 - Autres produits de gestion courante | 470 748,00 |
| 014 - Atténuations de produits | 3 671 633,00 | 77 - Produits spécifiques | 40 000,00 |
| 042 - Opérations d'ordre | 1 800 000,00 | 042 - Opérations d'ordre | 14 000,00 |
| 023 - Virement à la section d'investissement | 5 196 758,00 | | |
| Total fonctionnement | 61 349 393,00 | Total fonctionnement | 61 349 393,00 |
| Dépenses d'investissement | | Recettes d'investissement | |
| Chapitre | BP 2024 | Chapitre | BP 2024 |
| 001 - Déficit d'investissement reporté | 368 985,96 | 10 - Dotations, fonds divers et réserves | 2 234 000,00 |
| 20 - Immobilisations incorporelles | 1 608 282,00 | 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé | 4 422 478,41 |
| 21 - Immobilisations corporelles | 13 527 098,12 | 13 - Subventions d'investissement | 5 224 190,70 |
| 23 - Immobilisations en cours | 5 510 000,00 | 16 - Emprunts et dettes assimilées | 7 007 600,00 |
| 27 - Autres immobilisations financières | 100 000,00 | 27 - Autres immobilisations financières | 100 000,00 |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées | 4 407 600,00 | 024 - Produit des cessions d'immobilisations | 250 000,00 |
| 040 - Opérations d'ordre | 14 000,00 | 040 - Opérations d'ordre | 1 800 000,00 |
| 041 - Opérations patrimoniales | 250 000,00 | 041 - Opérations patrimoniales | 250 000,00 |
| | | 021 - Virement de la section de fonctionnement | 5 196 758,00 |
| Sous total investissement | 25 785 966,08 | Sous total investissement | 26 485 027,11 |
| Chapitre | Reports 2023 | Chapitre | Reports 2023 |
| 20 - Immobilisations incorporelles | 1 120 773,46 | 13 - Subventions d'investissement | 495 572,89 |
| 21 - Immobilisations corporelles | 3 649 200,69 | 16 - Emprunts et dettes assimilées | 5 150 000,00 |
| 23 - Immobilisations en cours | 1 574 659,77 | | |
| Sous total investissement | 6 344 633,92 | Sous total investissement | 5 645 572,89 |
| Total investissement | 32 130 600,00 | Total investissement | 32 130 600,00 |
| Total BP 2024 | 93 479 993,00 | Total BP 2024 | 93 479 993,00 |

II. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 61 349 393 € dont :

- 58,33 M€ pour les recettes réelles
- 3 M€ d'excédent de fonctionnement reporté
- 14 K€ pour les recettes d'ordre (amortissement des subventions d'équipement).



| Recettes réelles de fonctionnement | BP 2023 | BP 2024 | Variation 2024-2023 | Variation 2024-2023 (%) |
|--|----------------------|----------------------|---------------------|-------------------------|
| 013 - Atténuation de charges | 54 000,00 | 75 000,00 | 21 000,00 | 38,89% |
| 70 - Produits des services, du domaine | 6 687 970,00 | 6 939 498,00 | 251 528,00 | 3,76% |
| 73 - Impôts et taxes | 40 342 174,00 | 40 530 957,00 | 188 783,00 | 0,47% |
| 74 - Dotations et participations | 10 896 641,00 | 10 279 190,00 | - 617 451,00 | -5,67% |
| 75 - Autres produits de gestion courante | 578 941,00 | 470 748,00 | - 108 193,00 | -18,69% |
| 77 - Produits spécifiques | 39 999,58 | 40 000,00 | 0,42 | 0,00% |
| Total | 58 599 725,58 | 58 335 393,00 | - 264 332,58 | -0,45% |

Le montant des recettes réelles de fonctionnement est de 58,33 M€ en diminution de 264 K€ (-0,45%) par rapport au BP 2023. Pour rappel, 1 M€ était inscrit en 2023 au titre du filet de sécurité.

A. Les impôts et taxes

Les recettes de ce chapitre budgétaire ne sont en progression que de 189 K€. La hausse de la fiscalité directe générée par la dynamique des bases fiscales est contrebalancée par la réduction des droits de mutation à titre onéreux et du fonds de solidarité de la région Île-de-France.

1. La taxe foncière

La revalorisation forfaitaire annuelle des bases locatives cadastrales est calculée depuis 2018, à partir de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre N-2 (soit 2021) et le mois de novembre N-1 (soit 2022). Elle sera de 3,9% en 2024. Pour rappel, ce taux d'augmentation s'applique seulement aux locaux d'habitation et aux locaux industriels qui représentent la majorité des bases fiscales.

Les locaux commerciaux ou à usage de bureaux sont revalorisés selon l'évolution constatée des loyers de leur catégorie (estimation d'évolution de 1%). Quant aux locaux artisanaux, leur valeur imposable est définie selon leur valeur comptable.

L'augmentation du produit fiscal engendrée par cette revalorisation des bases est estimée à 680 K€ pour la ville.

2. Les autres taxes

La baisse du produit des droits de mutation à titre onéreux attendue en 2023 a surtout été constatée sur la 2^{ème} partie de l'année et elle devrait se poursuivre en 2024 en raison de la très forte chute du nombre des transactions immobilières. En conséquence, la prévision budgétaire (1,2 M€) est réduite de 200 K€ par rapport au BP 2023.

S'agissant du fonds de solidarité de la région Île-de-France (FSRIF), la prévision budgétaire est réduite de 376 K€ par rapport au BP 2023 et est évaluée à 1,15 M€.

Les montants versés par la communauté d'agglomération Val Parisis au titre de de l'attribution de compensation (5,63 M€) et de la dotation de solidarité communautaire (640 K€) sont équivalents à ceux de 2023.

La taxe sur l'électricité est inscrite pour 520 K€ et la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) pour 190 K€.

B. Les dotations et participations

Les recettes de ce chapitre budgétaire diminuent de 617 K€. Pour rappel, il était inscrit en 2023 une recette « exceptionnelle » d'un montant de 1 M€ au titre du filet de sécurité prévu par la loi de finances rectificative de 2022.

Ce mécanisme permettait d'obtenir la compensation de 50% de l'augmentation des dépenses supplémentaires engendrées par la revalorisation des salaires liée à l'évolution du point d'indice selon le décret n°2022-994 du 7 juillet 2022 et 70% des hausses de dépenses d'énergie et d'alimentation constatées en 2022.

Franconville-la-Garenne n'est pas éligible aux dispositifs restrictifs adoptés en loi de finances 2023 et 2024 pour compenser les augmentations des charges énergétiques.

1. La dotation globale de fonctionnement

L'augmentation de la DGF actée en loi de finances est de 320 millions d'euros par rapport à 2023 répartie entre la dotation de solidarité rurale (+ 150 M€), la dotation de solidarité urbaine (+ 140 M€) et la dotation d'intercommunalité (+ 30 M€).

Cette revalorisation ne devrait permettre à la ville que de percevoir un montant de dotation forfaitaire de 5,089 M€ (+ 20 K€ par rapport à 2023) et de la dotation de solidarité urbaine de 1,259 M€ (+ 24 K€ par rapport au BP 2023).

Ni le gouvernement ni le Sénat n'ont souhaité indexer la DGF sur l'inflation comme le demandaient les associations d'élus.

L'enveloppe de DGF progresse uniquement de 44 K€ par rapport au BP 2023.

2. Les participations des partenaires institutionnels

Ces participations de 2,897 M€ proviennent des partenaires institutionnels de la ville (CAF, CPAM, département...) et contribuent à financer les services publics (petite enfance, CMS, accueils périscolaires, maisons de proximité...) dont notamment :

- 2,325 M€ de la CAF dont 1,85 M€ pour les prestations de la petite enfance et 475 K€ pour les accueils péri- scolaires,
- 219 K€ pour les maisons de proximité dont 134 K€ de la CAF et 85 K€ de l'Etat dans le cadre du contrat de ville,
- 190 K€ de la CPAM pour le centre de santé,
- 52 K€ du Département pour le sport au titre de l'utilisation des installations sportives par les collèges et 6 K€ de l'agence nationale du sport pour l'opération « j'apprends à nager »,
- 40 K€ de l'Etat pour le service à la population dont 30 K€ pour la dotation pour les titres sécurisés, 7 K€ pour le recensement de la population, 3 K€ pour la tenue des élections européennes et 13 K€ de la poste pour l'agence postale de la mairie annexe,
- 35 K€ pour le conservatoire de musique dont 22 K€ du Département et 13 K€ (Etat et CAF) dans le cadre du contrat de ville pour le projet Démos.

3. Les autres dotations

Elles s'élèvent à 1,033 M € et sont issues de :

- L'Etat pour 769 K€ dont 315 K€ pour le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), 271 K€ pour la dotation générale de décentralisation des services communaux d'hygiène et de santé, 118 K€ pour les allocations compensatrices de taxe foncière, 39 K€ pour la participation pour les emplois aidés, 20 K€ pour le FCTVA de fonctionnement et 5 K€ pour la dotation spéciale instituteurs,
- Reversement de 228 K€ de la communauté d'agglomération Val Parisien suite à la dissolution du SICSEF,
- La région Ile-de-France pour 36 K€ au titre des projets retenus dans le cadre du budget participatif (plantations, achats de plantes et de matériels pour le service des espaces verts).

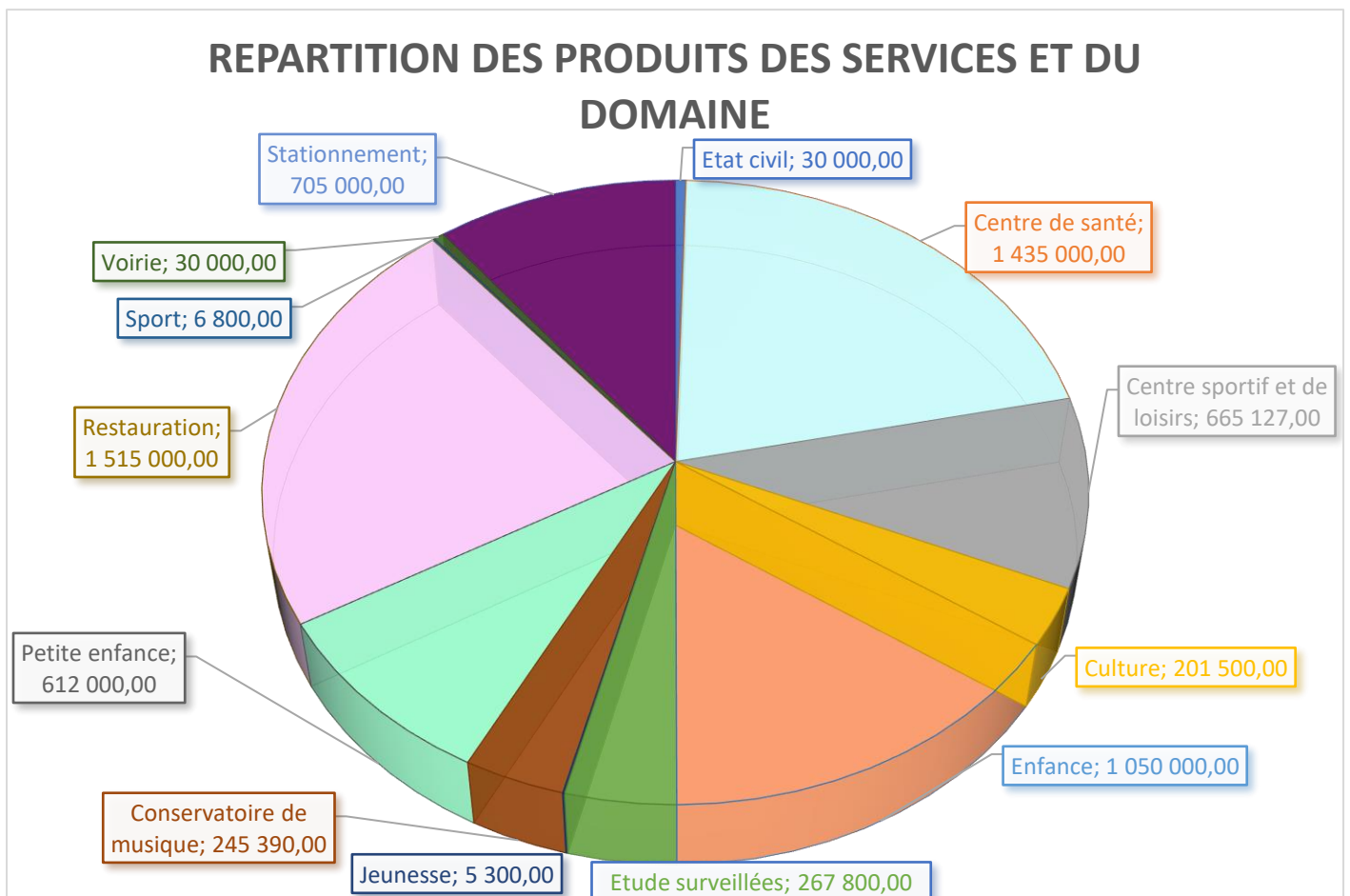
C. Les produits des services et du domaine

Ces produits sont inscrits pour 6,94 M€, soit une progression de 251 K€ (+3,76%) par rapport au BP 2023 mais avec des évolutions différenciées selon les secteurs.

Les principales hausses concernent les prestations à destination des enfants (restauration, études, activités péri scolaires : + 283 K€) suite à l'augmentation des effectifs ainsi que les redevances de stationnement et les forfaits post-stationnement (+ 290 K€) suite à l'installation et la mise en service des nouveaux horodateurs au 1^{er} mars.

Les occupations de voirie sont quant à elles en diminution de 120 K€ en raison de l'achèvement de plusieurs chantiers qui nécessitaient des emprises sur le domaine public.

Les recettes issues des prestations sportives et culturelles ont été ajustées par rapport au BP 2023 à hauteur de ce qui pourra être encaissé (- 173 K€).



D. Les autres recettes

Les autres recettes inscrites au budget concernent :

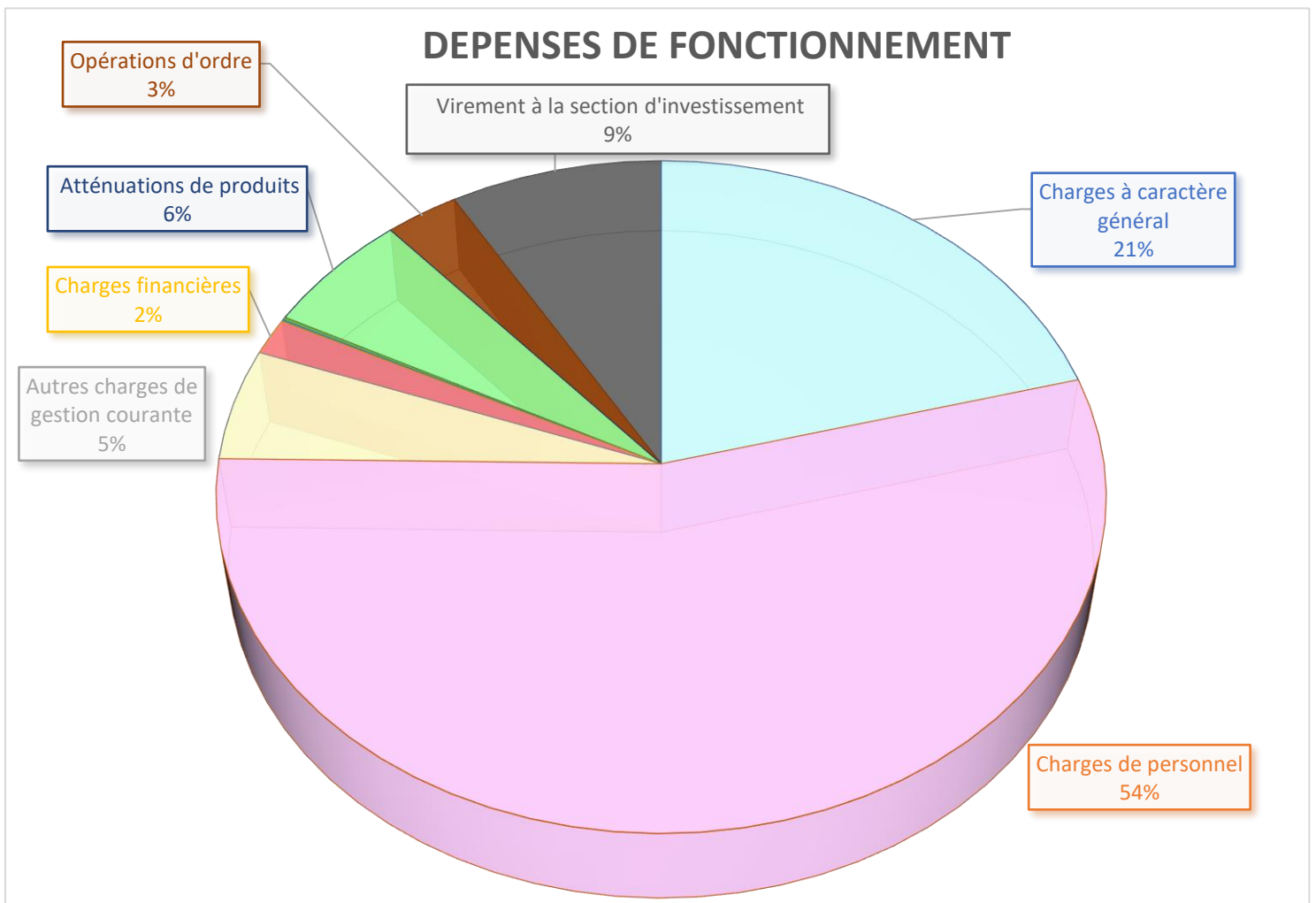
- Les loyers et charges des biens communaux pour 393 K€

- Les atténuations de charges (remboursement de salaires et versement d'indemnités journalières par la sécurité sociale) pour 75 K€
- Les redevances versées par les concessionnaires (gaz, électricité et marché forain) pour 51 K€
- Les produits divers (provision pour d'éventuelles annulations de mandats émis sur des exercices antérieurs) pour 40 K€.

III. Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 61 349 393 € dont :

- 54,35 M€ pour les dépenses réelles
- 6,99M€ pour les dépenses d'ordre dont 5,196M€ pour le virement à la section d'investissement et 1,8 M€ pour les amortissements des biens.



| Dépenses réelles de fonctionnement | BP 2023 | BP 2024 | Variation 2024-2023 | Variation 2024-2023 (%) |
|---|----------------------|----------------------|-----------------------|-------------------------|
| 011 - Charges à caractère général | 14 944 540,00 | 12 779 038,00 | - 2 165 502,00 | -14,49% |
| 012 - Charges de personnel | 32 500 000,00 | 33 385 196,00 | 885 196,00 | 2,72% |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 3 236 868,00 | 3 293 814,00 | 56 946,00 | 1,76% |
| 66 - Charges financières | 1 251 075,00 | 1 082 954,00 | - 168 121,00 | -13,44% |
| 67 - Charges exceptionnelles | 40 000,00 | 40 000,00 | - | 0,00% |
| 68 - Dotations aux provisions | | 100 000,00 | | |
| 014 - Atténuations de produits | 3 671 633,00 | 3 671 633,00 | - | 0,00% |
| Total | 55 644 116,00 | 54 352 635,00 | - 1 291 481,00 | -2,32% |

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement est de 54,35 M€, en diminution de 1,29 M€ (-2,32%) par rapport au BP 2023. La Municipalité s'est attachée à contenir autant que possible les dépenses de fonctionnement bien que celles-ci soient grevées à la fois par le contexte inflationniste et par les mesures décidées par l'Etat (en matière de ressources humaines) afin de maintenir un haut niveau de services publics, de préserver le tissu associatif et de conserver une capacité à réaliser les investissements indispensables pour la ville.

A. Les charges de personnel

Les dépenses de personnel sont estimées à 33,38 M€ soit une augmentation de 2,72% par rapport au BP 2023.

Le budget 2024 a été construit en tenant compte des départs prévisibles tels que les retraites, les fins de contrats, les demandes de disponibilités ainsi que les arrivées liées aux remplacements des départs. Il est à préciser que le budget RH s'est organisé en partie en raison des contraintes telles que :

- L'impact de l'augmentation du point d'indice de 1,5% et du reclassement indiciaire du 1er juillet 2023 en année pleine (+405 000€),
- L'impact de l'augmentation du SMIC de 2023 sur l'année 2024 (168 000 €),
- L'impact de l'augmentation du SMIC de 1,13% au 1^{er} janvier 2024 (10 000€),
- Au 1er janvier 2024, tous les agents des collectivités et établissements publics, fonctionnaires comme contractuels, se sont vus attribuer 5 points d'indice majoré complémentaires. Les grilles indiciaires sont modifiées de plein droit à cette date et l'indice minimum de traitement passera de 361 à 366. L'augmentation prévisible de la mesure est estimée à 170 000 €,
- Le glissement Vieillesse technicité : 120 000 €,
- Le coût des élections européennes de 2024 (1 tour) : 15 000 €.

Les axes principaux de travail de la direction des ressources humaines en 2024 sont les suivants :

- Prime de parrainage / cooptation pour permettre de faciliter le recrutement (cf délibération du 2023) : 2000 €,

- Continuer d’insuffler une politique de modernisation de la politique RH en application des lignes directrices de gestion,
- Poursuivre la maîtrise de la masse salariale,
- Poursuivre la démarche GPEEC, afin d’anticiper au mieux les besoins en ressources humaines,
- Accompagner au mieux les agents en situation de handicap notamment par des recherches de financement et par l’aménagement des postes de travail. La commune de Franconville-la-Garenne remplit ses obligations en matière d’embauche de travailleur en situation de handicap puisque le taux d’emploi se situait à plus de 6 % en 2023,
- Accompagner les agents dans leurs parcours professionnels. La professionnalisation des agents se construit au travers d’un plan de formation annuel et en concertation avec les directeurs au cours de rencontres emploi/formation,
- Organiser des séminaires des cadres pour favoriser la cohésion d’équipe,
- Poursuivre l’opération DUODAY en faveur de l’insertion des personnes en situation de handicap.
- Favoriser l’équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle en continuant le développement du télétravail,
- Poursuivre les ateliers management et renforcer le conseil Rh auprès des encadrants,
- Veiller au bien-être au travail, afin de réduire les risques psychosociaux et d’agir sur le climat collectif et sur la motivation dans le travail en lien avec le programme annuel de prévention des risques professionnels et d’amélioration des conditions de travail,
- Poursuivre l’opération « vis mon job » pour dynamiser les partages d’expérience et les échanges interservices,
- Dynamiser la communication en matière d’action sociale du personnel en diffusant régulièrement les propositions de Plurelya auprès des agents pour optimiser leur pouvoir d’achat,
- Travailler sur la mise en place de la participation employeur à la prévoyance qui sera obligatoire en 2025.

B. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général atteignent 12,78 M€ et sont en baisse de 2,16 M€ (- 14,49%) par rapport au BP 2023.

Pour rappel, un montant conséquent avait été inscrit pour les dépenses énergétiques (5,966 M€) dans la mesure où les prévisions d’inflation pour 2023 au moment de l’élaboration du budget étaient comprises dans une fourchette allant de + 4, 2% à + 6%. Les estimations d’augmentation du coût de l’électricité étaient de + 40% et celles du gaz de près de 50%.

La prévision pour 2024 est revue à 3,6 M€ (- 2,366 M€ par rapport au BP 2023) ce qui représente tout de même 420 K€ de plus qu’en 2022 où les fluides avaient coûté 3,18 M€.

Ce poste de dépenses continue de peser lourdement dans le budget même si la ville investit et réalise de nombreux travaux dans ses bâtiments pour réaliser des économies d’énergie.

Avec le renouvellement du marché d’achat de denrées alimentaires mi 2023, dans un contexte de forte inflation, la ville va subir une augmentation de près de 430 K€ en année pleine.

Toutes les autres dépenses ont été étudiées et réinterrogées pour être inscrites au plus juste au regard du réalisé de l'année précédente, des marchés publics en cours et de leur pertinence au regard des enjeux et des objectifs de la collectivité afin de maintenir un haut niveau de services publics.

C. Les charges financières

La dette de la Ville est à 78,52 % à taux fixe, à 2,02 % à taux variable et à 19,46 % sur livret A. Les intérêts de la dette sont budgétés à hauteur de 1,08 M€. Une stabilisation des frais financiers à régler est attendue suite à la forte augmentation des taux d'intérêt qui a impacté les emprunts souscrits depuis 2022.

Bien que la hausse des taux d'intérêt semble ralentir, ceux-ci restent élevés et ne retrouveront pas les niveaux d'avant crise. Ceci doit être pris en compte pour les emprunts à souscrire en 2024.

En 2024, nous mobiliserons 4,4 M€ de l'emprunt souscrit à taux fixe auprès de la banque postale ainsi que le solde de 1,52 M€ de l'emprunt souscrit sur le livret A auprès de la caisse des dépôts et consignations.

Par ailleurs, un nouvel emprunt de 6,23 M€ devra être souscrit pour réaliser tous les investissements prévus.

D. Les autres dépenses

1. Les charges de gestion courante

Elles s'élèvent à 3,29 M€ en progression de 57 K€ (+1,76 %) par rapport au BP 2023.

Ces dépenses concernent essentiellement les subventions aux associations (1,16 M€) qui ont été augmentées de 50 K€. La Municipalité a fait ce choix pour maintenir la vitalité du secteur associatif de la commune malgré les contraintes qui pèsent sur les finances de la collectivité.

La contribution de la Ville au SDIS progresse de 33 K€ pour atteindre 700 K€.

La subvention au CCAS atteint 630 K€ (+ 10 K€) et la subvention à la caisse des écoles est de 260 K€ (- 38 K€ suite au résultat de l'année 2023).

2. Les charges exceptionnelles

Il s'agit d'une provision pour l'éventuelle annulation de titres émis sur des exercices antérieurs pour 40 K€.

3. Les atténuations de produits

Elles concernent les versements au FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) pour 3,55 M€ et au FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) pour 125 K€.

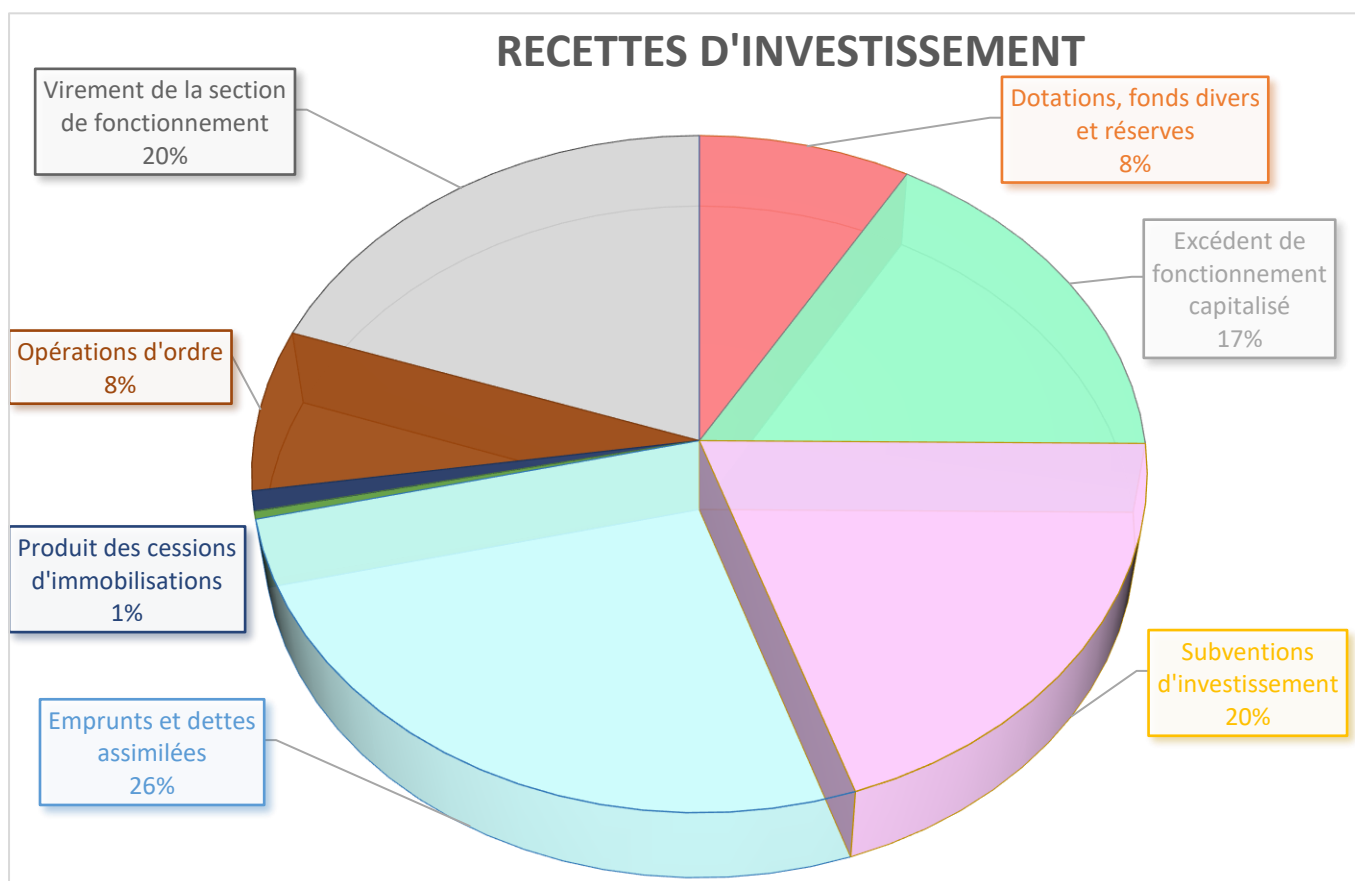
4. Les dotations aux provisions

En application de l'article R2321-2 du CGCT, « une provision doit être constituée lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public ». Une somme de 100 K€ est inscrite.

IV. Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement s'élèvent à 32 130 600 € dont :

- 5,65 M€ pour les reports de 2023
- 14,81 M€ pour les recettes réelles
- 4,42 M€ d'excédent de fonctionnement capitalisé
- 7,25 M€ pour les recettes d'ordre dont 5,20 M€ pour le virement à la section d'investissement, 1,8 M€ pour les amortissements des biens et 250 K€ pour les opérations patrimoniales.



| Recettes réelles d'investissement | BP 2023 | BP 2024 (propositions nouvelles) | Reports | Total propositions nouvelles et reports |
|--|----------------------|--|---------------------|---|
| 001 - Excédent d'investissement reporté | 1 256 283,12 | 0,00 | | 0,00 |
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves | 2 214 000,00 | 2 234 000,00 | | 2 234 000,00 |
| 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé | 3 630 000,00 | 4 422 478,41 | | 4 422 478,41 |
| 13 - Subventions d'investissement | 3 428 910,64 | 5 224 190,70 | 495 572,89 | 5 719 763,59 |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées | 9 757 600,00 | 7 007 600,00 | 5 150 000,00 | 12 157 600,00 |
| 27 - Autres immobilisations financières | 118 900,00 | 100 000,00 | | 100 000,00 |
| 024 - Produit des cessions d'immobilisations | 1 100 000,00 | 250 000,00 | | 250 000,00 |
| Total | 21 505 693,76 | 19 238 269,11 | 5 645 572,89 | 24 883 842,00 |

A. Les subventions d'équipement

Elles sont inscrites à hauteur de 5,22 M€.

Les inscriptions nouvelles concernent principalement les projets suivants :

- 1,088 M€ de solde pour la réhabilitation et l'extension du complexe gymnique Raymond Blaisel dont 444 K€ de l'agence nationale du sport, 357 K€ de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), 150 K€ du Conseil régional d'Ile-de-France et 137 K€ du Conseil départemental,
- 981 K€ pour la rénovation du centre municipal de santé dont 250 K€ de l'agence régionale de santé, 371 K€ du Conseil Départemental, 200 K€ du Conseil régional d'Ile-de-France et 161 K€ de l'Etat au titre du fonds vert,
- 979 K€ pour la réhabilitation des locaux de la police municipale dont 516 K€ du Conseil régional d'Ile-de-France, 280 K€ de l'Etat au titre du fonds vert et 183 K€ du Conseil Départemental,
- 499 K€ du Conseil départemental pour de nombreux travaux dans les écoles de la ville dont 381 K€ pour l'école des 4 noyers,
- 146 K€ du Conseil départemental pour la réfection de la toiture du centre de sports et de loisirs,
- 256 K€ pour le réaménagement du city stade Fontaine Bertin dont 168 K€ du Conseil régional d'Ile-de-France et 88 K€ du Conseil Départemental,
- 210 K€ pour le réaménagement du city stade Montédour dont 135 K€ du Conseil régional d'Ile-de-France et 75 K€ du Conseil Départemental,

- 196 K€ du Conseil départemental pour différents travaux de voirie.

Les subventions reportées (495 K€) concernent essentiellement la rénovation du Stade Jean Rolland et la réhabilitation et l'extension du complexe gymnique Raymond Blaisel.

B. Les autres recettes d'investissement

Au-delà de l'excédent de fonctionnement capitalisé (4,42 M€), le financement des investissements est assuré par :

- La taxe d'aménagement (484 K€) perçue sur les constructions
- Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) calculé sur les dépenses d'équipement réalisées en 2022 (1,75 M€)
- La cession d'un appartement rue de Paris (250 K€)
- Les amendes de police (280 K€).

C. L'emprunt

Le montant de l'emprunt au BP 2024 s'élève à 12,15 M€.

Il comprend 5,15 M€ de reports. Il s'agit des emprunts inscrits au BP 2023 mais qui n'ont pas été mobilisés au cours de l'exercice :

- 4,4 M€ souscrits auprès de la banque postale
- Le solde de la 2^{ème} ligne de prêt de l'emprunt signé avec la Banque des territoires pour les travaux de réhabilitation et l'extension du complexe gymnique Raymond Blaisel pour 750 K€

La nouvelle inscription d'emprunt est de 7 M€ décomposée entre :

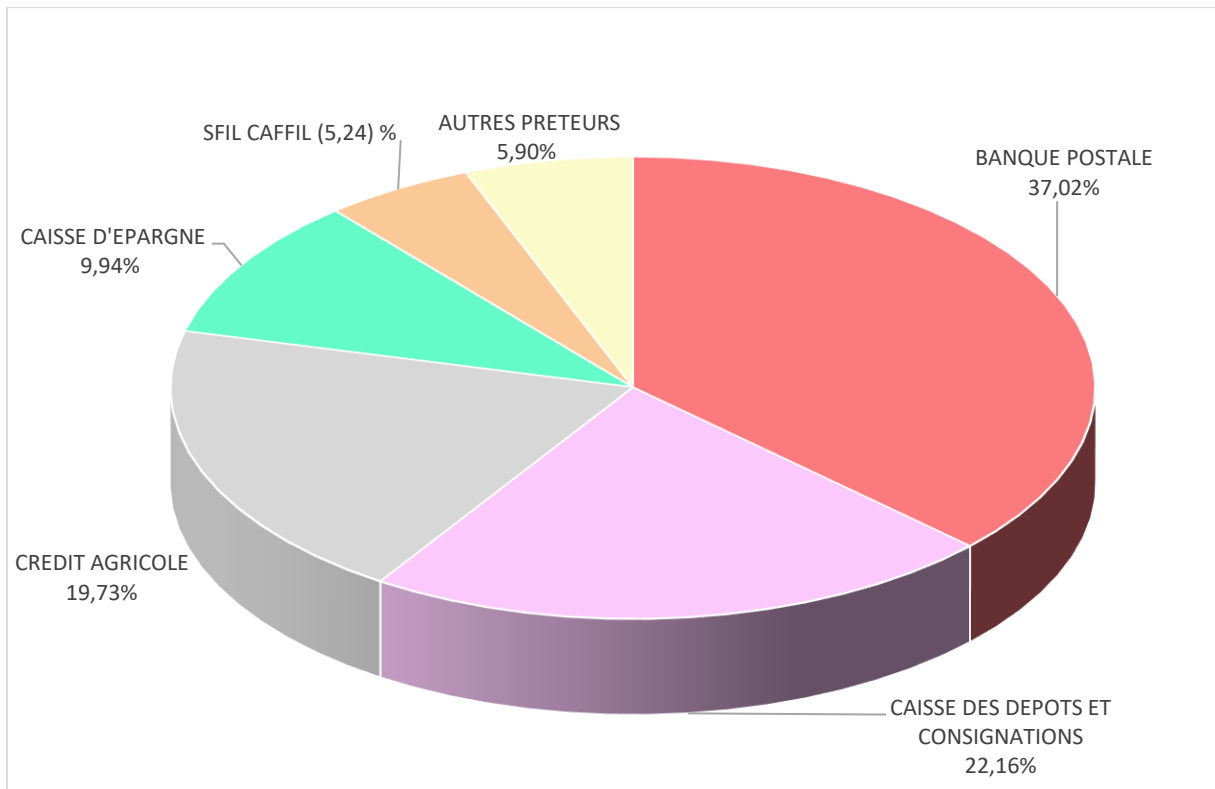
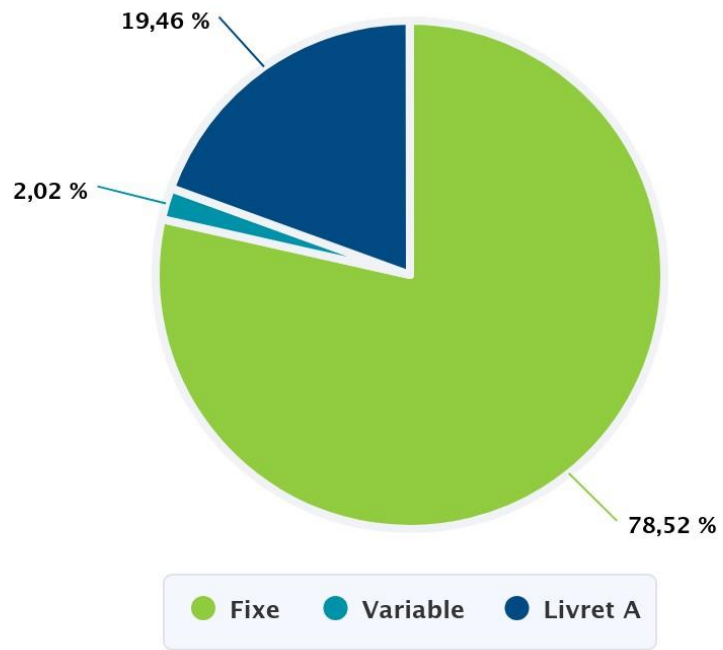
- 6,23 M€ à contractualiser au cours de l'année
- 770 K€ correspondant à la 3^{ème} et dernière ligne de prêt de l'emprunt signé avec la Banque des territoires.

Au 1^{er} janvier 2024, le montant de la dette de la commune (capital restant dû) s'élève à 41 708 312 €, elle est composée de 45 lignes de prêt.

L'encours de dette par habitant est de 1 112,40€, soit un ratio inférieur à celui des communes de 30 000 à 100 000 habitants qui est de 1 201 €/habitant.

La dette est très majoritairement souscrite à taux fixe et l'encours est bien diversifié puisque la dette est contractée auprès de 9 prêteurs. Le principal prêteur est la banque postale qui détient 37% de l'encours.

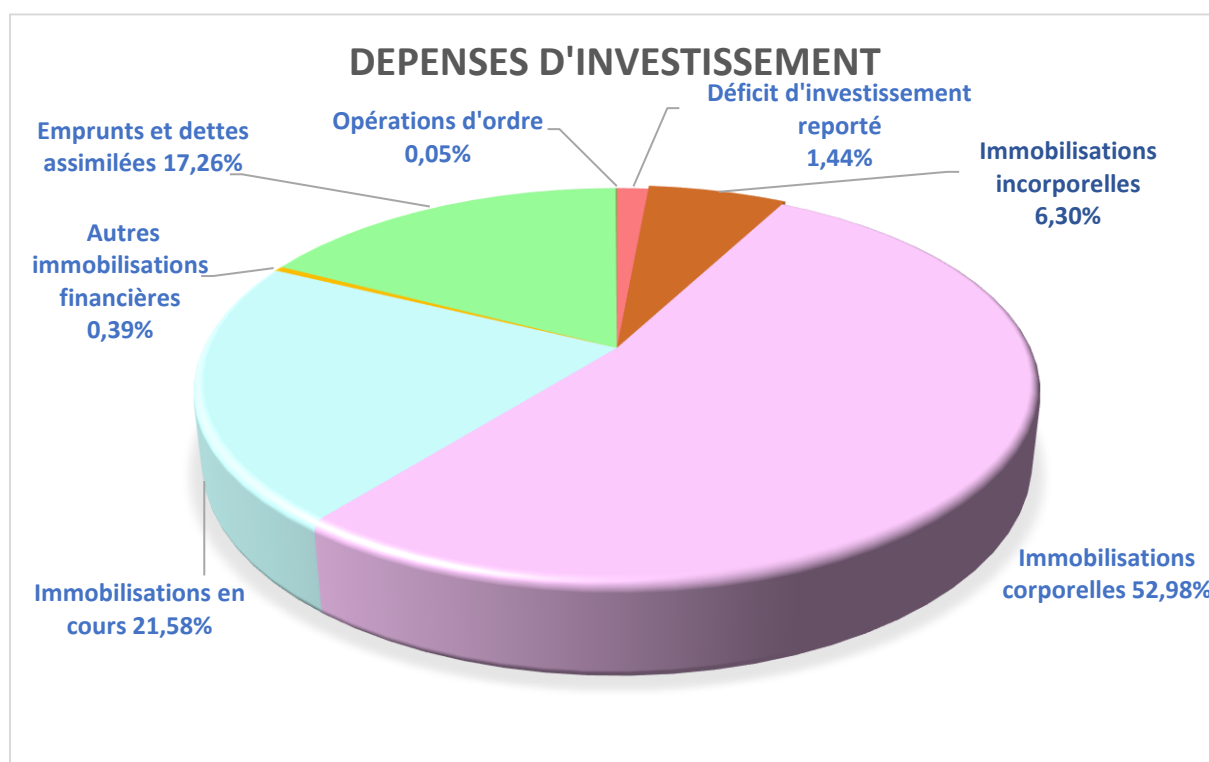
Le portefeuille de la dette de Franconville-la-Garenne est intégralement classé en 1A « produits non risqués » et donc exempt totalement d'emprunts dits « toxiques ».



V. Les dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 32 130 600 € dont :

- 369 K€ pour le déficit d'investissement reporté
- 6,34 M€ pour les reports de 2023
- 25,15 M€ pour les dépenses réelles
- 264 K€ pour les recettes d'ordre dont 250 K€ pour les opérations patrimoniales et 14 K€ pour l'amortissement des subventions d'équipement.



| Dépenses réelles d'investissement | BP 2023 | BP 2024 (propositions nouvelles) | Reports | Total propositions nouvelles et reports |
|---|----------------------|-------------------------------------|---------------------|---|
| 001 - Déficit d'investissement reporté | | 368 985,96 | | 368 985,96 |
| 20 - Immobilisations incorporelles | 2 742 040,00 | 1 608 282,00 | 1 120 773,46 | 2 729 055,46 |
| 21 - Immobilisations corporelles | 10 865 145,97 | 13 527 098,12 | 3 649 200,69 | 17 176 298,81 |
| 23 - Immobilisations en cours | 10 110 000,00 | 5 510 000,00 | 1 574 659,77 | 7 084 659,77 |
| 27 - Autres immobilisations financières | 100 000,00 | 100 000,00 | | 100 000,00 |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées | 4 414 800,00 | 4 407 600,00 | | 4 407 600,00 |
| Total | 28 231 985,97 | 25 521 966,08 | 6 344 633,92 | 31 866 600,00 |

A. Les dépenses d'équipement

Les inscriptions nouvelles s'élèvent à 20,64 M€.

Les principales opérations programmées sont les suivantes :

| Principales dépenses d'équipement - crédits nouveaux | Montant BP 2024 |
|---|------------------------|
| Réhabilitation et extension gymnase Raymond Blaisel | 4 619 000 |
| Extension école Epine Guyon | 626 000 |
| Réhabilitation et extension du poste de police municipale | 1 860 000 |
| Création de vestiaires stade Jean Rolland | 50 000 |
| Rénovation énergétique espace Saint Exupéry | 50 000 |
| Rénovation énergétique du Centre Municipal de Santé | 1 100 000 |
| Rénovation énergétique des 4 noyers | 1 050 000 |
| Accessibilité mairie | 500 000 |
| Etanchéité CSL | 630 000 |
| Réaménagement city stade Fontaine Bertin | 1 226 868 |
| Rénovation city stade Montédour | 1 000 000 |
| Réhabilitation aire de jeux Anne Frank | 150 000 |
| Programme de végétalisation des cours d'école | 300 000 |
| Travaux de voirie | 400 000 |
| Voirie - rue des Onze Arpents et Rue Lucien Berger | 600 000 |
| Voirie - rue Anne Frank | 200 000 |
| Voirie - rue des frères Braet | 250 000 |
| Investissement urbanisme | 571 800 |
| Total | 15 183 668 |

Les autres dépenses hors opérations concernent notamment :

- La modernisation de l'infrastructure informatique et l'achat de logiciels et matériels pour les services (801 K€) dont l'acquisition d'une baie pour la création d'une salle miroir (220 K€), l'acquisition de nouveaux firewalls (210 K€), l'acquisition d'un nouveau logiciel famille (100 K€),
- Les travaux d'exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux (480 K€),
- L'équipement de la direction des sports (347 K€) dont 160 K€ pour l'acquisition d'une surfaceuse pour la patinoire et 60 K€ pour la sonorisation du stade,
- L'acquisition de véhicules municipaux pour l'ensemble des services (209 K€),
- L'achat de mobilier urbain, de panneaux et de matériels pour le service de la voirie (204 K€),
- La mise en place de la vidéo surveillance dans les bâtiments communaux (200 K€),

- L'achat de matériels et de mobiliers pour les écoles (153 K€),
- L'acquisition de matériels pour la cuisine centrale (74 K€).

Les dépenses d'équipement reportées (6,34 M€) sont principalement relatives :

- Aux travaux dans les bâtiments (3,5 M€) dont les opérations de réhabilitation et extension du gymnase Raymond Blaisel et du poste de police municipale,
- Aux opérations de voirie (1,086 M€),

B. Le remboursement du capital de la dette

Il est inscrit pour 4,4 M€. Cette somme comprend une provision pour le remboursement de l'emprunt à souscrire en 2024. En fonction de la date de mobilisation de cet emprunt et des conditions de remboursement (si infra annuel), la Ville pourrait être amenée à rembourser une fraction de capital dès cet exercice budgétaire.